République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
~~~~~~
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 30 septembre 2019
~~~~~~

ELECTION DE L'EXÉCUTIF
SEPTIÈME VICE-PRÉSIDENCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 30 septembre 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -Madame Béatrice WILLOQUAUX suppléant de Monsieur Claude CARCELLER

Procurations : Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ à Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-François SOTO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés : Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : Mme Martine BONNET, Madame Jocelyne KUZNIAK, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur René GARRO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Madame Annie LEROY

Quorum : *24*	Présents : 32	Votants : 38	Pour 33 Contre 0 Abstention 5

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-2, L. 5211-10, L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-10 ;
VU ensemble, les délibérations successives du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014, 22 juin 2015, 21 novembre 2016 et 20 mars 2017 relatives à la modification de la composition de l'exécutif de la communauté de communes ;
VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 septembre 2019 portant modification de la composition de l'exécutif de la communauté de communes, et portant le nombre de vice-présidents à huit ;
VU la candidature de Mme Véronique NEIL ;
VU la désignation de Mme Nicole MORERE et Monsieur Jean-Pierre PECHIN pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement ;

CONSIDERANT que cette élection doit s'effectuer au scrutin secret uninominal majoritaire, le cas échéant à deux ou trois tours,
Après avoir voté à bulletins secrets.
Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés,
Sur 38 votants dont 2 votes blancs et 3 votes nuls, soit 33 suffrages exprimés au 1er tour pour Madame Véronique NEIL,
- d'élire Mme Véronique NEIL à la 7e vice-présidence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et la déclare installée.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2029 le 02/10/19 Publication le 02/10/19 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 02/10/19 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190930-lmc1112252A-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET